



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le **24 AVR 2023**  
N° 500711 /PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Gilles Boidevezi  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

- OBJET** : commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat – délimitation du domaine public maritime sur le site de la carrière.
- RÉFÉRENCES** : a) article R2111-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) votre courrier n°2023/134 du 28 mars 2023.
- P. JOINTE** : dossier de constatation des limites (en retour suite à votre demande).

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité mon avis sur le projet de délimitation du domaine public maritime sur le site de la carrière à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Après examen du dossier établi, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet reçoit un avis favorable de ma part.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry de La Burgade  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

SERVICE MARITIME  
COURRIER ARRIVE

25 AVR. 2023

N° 400

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur departemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

### COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 113 chrono)